



DÉLIBÉRATION

du

CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 080-218006450-20251007-D_2025_10_552-DE



Date de la convocation 30septembre 2025	SEANCE DU 7 OCTOBRE 2025
Membres en exercice 29	L'an 2025, le mardi 7 octobre, le Conseil Municipal de la Ville de ROYE s'est réuni publiquement à la Mairie de Roye sous la présidence de Delphine DELANNOY, Le Maire.
Membres présents 19	
Membres représentés 5	<u>ETAIENT PRESENTS</u> : Delphine DELANNOY, Olivier DEVILLERS Josiane HÉROUART, Michaël MAILLE, Salima TIDDARI, Elodie THÉOT, Hervé VÉLUT, Valérie MARETTE, Didier MORVAL, Freddy CANTREL, Loïc CARETTE, Alexis BOURSE, Emilie SENKEZ, Bastien FOY, Marie-Hélène COMTE, Alice ZILIANI, Éric GUIBON, Jean-Luc VILLET, Ludovic BOCQUET,
Membres absents 5	
Nombre de suffrages exprimés 24	<u>ABSENTS REPRESENTES</u> : Elodie LEMAITRE avait donné pouvoir à Michaël MAILLE Sylvie BONIFACE avait donné pouvoir à Alice ZILIANI Justine FRANCELLE avait donné pouvoir à Didier MORVAL Séverine PECHON avait donné pouvoir à Élodie THÉOT Pascal DELNEF avait donné pouvoir à Éric GUIBON <u>EXCUSÉS</u> Timmy BOITEL, Kevin MOUILLARD, Aymeric BOUTRY, Didier HENNEBERT <u>ABSENTS</u> Christian DETROISIEN
	A été nommé (e) secrétaire : Émilie SENKEZ

N° D 2025-10-552

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET EAU

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et D.2342-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget eau.

Mme le Maire soumet à l'assemblée le projet de décision modificative n°1.

BUDGET EAU			
Dépenses de fonctionnement			
Chapitre 011	Charges à caractère général		- €
	63711	Redevance Prélèvement sur la ressource en eau	- 10 426,00 €
	6378	Autres Taxes et Redevances	- 7 024,00 €
			- 3 402,00 €
Chapitre 014	Atténuations de produits		10 426,00 €
	701249	Reversement Redevance pour pollution d'origine domestique	10 426,00 €
Chapitre 011 : Transfert des crédits vers le chapitre 014 pour le reversement de la redevance pollution à l'agence de l'eau			
Chapitre 014 : Ajout des crédits afin de régulariser les reversements auprès de l'agence de l'eau.			

Le conseil municipal
A l'unanimité

- Autorise et charge Mme le Maire de l'exécution de la présente décision modificative.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, Pour extrait conforme au registre.

Le Maire, Delphine DELANNOY

